



MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR *LE RÉGIME DE PASSEPORT*

1. L'Annexe A de l'Instruction complémentaire relative à la Norme multilatérale 11-102 sur *le régime de passeport* est modifiée, sous l'intitulé « **Tous les territoires** » :
 - 1° par le remplacement de l'alinéa *d* par le suivant :

« *d*) Norme canadienne 52-107 sur *les principes comptables et normes d'audit acceptables*; »;
 - 2° par le remplacement, dans l'alinéa *e*, du mot « *vérificateurs* » par le mot « *auditeurs* »;
 - 3° par le remplacement, dans l'alinéa *g*, des mots « *comité de vérification* » par les mots « *comité d'audit* ».
2. Les présentes modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011.